

Laborantine/Laborantin CFC nouvelles prescriptions sur la formation à la rentrée 2023

Formation: Approfondissement du 9 mars 2023

BIENVENUE !

Retransmission en direct - début: 10h30, fin 12h00

Accueil & intervenant-e-s



Anna SCHEIDIGER
HEFP







Daniela DEFARGUES-FAHRUN
HEFP



Konrad BRUTTEL
Président de la CSdP




Merci beaucoup pour VOTRE participation!

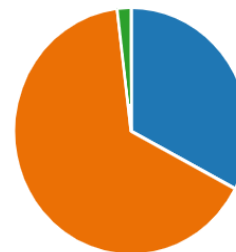
7. Votre/vos fonction(s) dans la formation du métier de laborantin(e) CFC ?

| | | |
|---|--------------------------------------|----|
|  | Formateur-trice en entreprise | 37 |
|  | Responsable CIE, instructeur-tric... | 10 |
|  | Expert-e aux examens | 17 |
|  | Autre | 10 |



8. De quelle(s) orientation(s) êtes-vous en charge ?

| | | |
|---|----------|----|
|  | Biologie | 17 |
|  | Chimie | 34 |
|  | Autre | 1 |



Inscriptions

Au 01 mars 2023 : 47

Formations; déroulement et objectifs

De mi-janvier à mi-mars 2023 ; en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin

En français:

du
18.01.

Auto-consultation : se familiariser avec les documents transversaux et spécifiques aux lieux de formation

09.02.

Webinaire : Informations relatives à l'utilité et à l'utilisation

Phase d'application

09.03.

Interaction (approfondissement); axée sur les questions introduites

+ Déroulement 9 mars 2023

| Heure | Sujet | Intervenant-e |
|-------|---|---|
| 10h30 | Accueil, présentation des intervenant-e-s | K. Bruttel |
| | Formations : déroulement et objectifs ; Déroulement de l'approfondissement du 9 mars 2023. | D. Defargues-Fahrn |
| 10h35 | Questions soumises - blocs thématiques: 1 ^{re} partie 1) Général 2) Contrôle de compétence entreprise : utilisation obligatoire 3) Échelle d'évaluation, note minimale 2.5 4) Évaluation équitable 5) Soumission et archivage des notes 6) Mode d'organisation de la formation en entreprise ; contrôle de compétence / rapport de formation 7) Mode d'organisation de la formation en CIE ; durée et répartition des cours, contrôle de compétence 8) Implication de plusieurs formateurs/trices à l'évaluation | A. Scheidiger, K. Bruttel, D. Defargues-Fahrn |
| | Questions soumises - blocs thématiques: 2 ^e partie 9) Absences, répétition 10) Plan de formation : contenu 11) Plan de formation : compétences opérationnelles pas applicables en entreprise 12) Examen pratique, durée de l'examen 13) Mise en œuvre : soutien additionnel ; coopération entre les lieux de formation et parties contractantes | A. Scheidiger, K. Bruttel, D. Defargues-Fahrn |
| 11h55 | Conclusion | K. Bruttel |

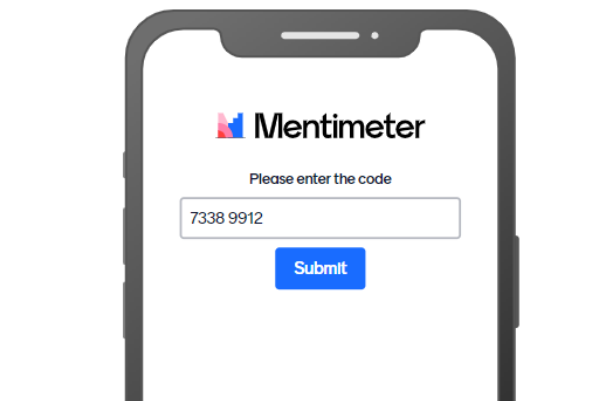
Interaction par Mentimeter: Accès à l'aide de votre smartphone

Veillez scanner le QR code ou aller sur www.menti.com et entrer le code 7338 9912, puis suivez les instructions sur votre écran.

→ Après les blocs thématiques 5), 6) et 7) il est possible de nous faire part d'une question spécifique supplémentaire.

Allez sur

www.menti.com



Entrez le code

7338 9912



Ou utiliser un code QR

Questions soumises – blocs thématiques: 1^{re} partie

- 1) Général
- 2) Contrôle de compétence entreprise : utilisation obligatoire
- 3) Échelle d'évaluation, note minimale 2.5
- 4) Évaluation équitable
- 5) Soumission et archivage des notes
- 6) Mode d'organisation de la formation en entreprise ; contrôle de compétence / rapport de formation
- 7) Mode d'organisation de la formation en CIE ; durée et répartition des cours, contrôle de compétence
- 8) Implication de plusieurs formateurs/trices à l'évaluation

Questions soumises – blocs thématiques: 2^e partie

- 9) Absences, répétition
- 10) Plan de formation : contenu
- 11) Plan de formation : compétences opérationnelles pas applicables en entreprise
- 12) Examen pratique, durée de l'examen
- 13) Mise en œuvre : soutien additionnel ; coopération entre les lieux de formation et les parties contractantes

1) Général

Bases légales :

- Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de laborantine/laborantin
- RS 412.101 - Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr)
- Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale

2) Contrôle de compétence entreprise : utilisation obligatoire

Réponses

- ✓ Le contrôle de compétence est un formulaire officiel et approuvé, applicable au niveau national.
- ✓ Toutes les compétences opérationnelles mentionnées doivent être évaluées. C'est la condition pour qu'une note puisse être générée.
- ✓ Un formulaire est mis à disposition pour chacune des orientations – pour l'entreprise et les CIE.
- Les formulaires avec des petits erreurs (copy-paste, etc.) seront remplacés d'ici la fin des formations nationales

3) Échelle d'évaluation, note minimale 2.5

Réponses

- ✓ Dans la formation en entreprise et la formation interentreprises, l'accent n'est pas mis sur l'évaluation des performances.
- ✓ Une note de 2,5 indique une incapacité totale de la personne en formation ou un manque de compétence en matière de formation.
- ✓ L'évaluation des personnes en formation requiert pour sa part une présence d'au moins 80%. Si cette condition est remplie, une évaluation aussi basse n'est pas envisageable. Si ce n'est pas le cas, il n'est guère possible de procéder à une évaluation fondée, du moins dans les CIE.

4) Évaluation équitable

Réponses

- ✓ Chapitre 2.6 des "questions et réponses"
- ✓ Le plan de formation décrit le comportement final à l'issue de la formation.
- ✓ Pour chaque compétence opérationnelle, le choix des objectifs évaluateurs doit se faire en fonction du niveau de formation.
- ✓ Les objectifs évaluateurs devraient être discutés avec la personne en formation au début du semestre ou des CIE. Dans l'idéal, au moins un dialogue intermédiaire devrait avoir lieu avant la discussion finale.

→ ajouts

5) Soumission et archivage des notes

Mentimeter

Réponses

- ✓ Chapitre 2.7 des "questions et réponses"
- ✓ Pour des raisons de validité juridique concernant la possibilité de faire recours, le CC doit être signé par la personne en formation ou, si elle n'est pas encore majeure au moment de la signature, par son représentant légal.

→ ajouts

6) Mode d'organisation de la formation en entreprise ; contrôle de compétence / rapport de formation

Mentimeter

Réponses

- ✓ Chapitre 2.5 des "questions et réponses"
- ✓ Le plan de formation décrit le comportement final à l'issue de la formation.
- ✓ Les attestations de compétences suivent la logique de la construction successive des différentes compétences.
- ✓ Curricula, tableau de coordination entre lieux de formation
- ✓ Au début de la formation, toutes les compétences opérationnelles ne peuvent pas encore être évaluées.
- ✓ Pour chaque compétence opérationnelle, le choix des objectifs évaluateurs doit se faire en fonction du niveau de formation.
- ✓ Les objectifs évaluateurs devraient être discutés avec la personne en formation au début du semestre ou des CIE. Dans l'idéal, au moins un dialogue intermédiaire devrait avoir lieu avant la discussion finale.

→ ajouts

7) Mode d'organisation de la formation en CIE ; durée et répartition des cours, contrôle de compétence **Mentimeter**

Réponses

- ✓ Chapitre 3.3 des "questions et réponses"
- ✓ Règlement d'organisation des CIE

→ ajouts

8) Implication de plusieurs formateurs/trices à l'évaluation

Réponses

→ ajouts

Questions soumises – blocs thématiques: 2^e partie

- 9) Absences, répétition
- 10) Plan de formation : contenu
- 11) Plan de formation : compétences opérationnelles pas applicables en entreprise
- 12) Examen pratique, durée de l'examen
- 13) Mise en œuvre : soutien additionnel ; coopération entre les lieux de formation et les parties contractantes

9) Absences, répétition

Réponses

- ✓ CIE : Chapitre 3.5 des "questions et réponses"
- ✓ CIE : Analyser et discuter la situation individuelle (avec la personne en formation et la personne responsable de l'entreprise formatrice)
- ✓ CIE : Rattraper ce qui a été manqué lors d'un CIE suivant ou en entreprise (des accords sont nécessaires).

→ ajouts

10) Plan de formation : contenu

Réponses

- ✓ Plan de formation : Profil de la profession (p 8+9), Ensemble des domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation (p 12 – 45)
- ✓ Séance d'information du 4 mai 2022, présentation (slides 8-16)

→ ajouts

11) Plan de formation : compétences opérationnelles pas applicables en entreprise

Réponses

✓ Séance d'information du 4 mai 2022, présentation (slides 8-16)

→ ajouts

12) Examen pratique, durée de l'examen

Réponses

- ✓ Chapitre 5 des "questions et réponses"
- ✓ « Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification pour laborantine CFC / laborantin CFC », p. 6-10

→ ajouts

13) Mise en œuvre : soutien additionnel ; coopération entre les lieux de formation et les parties contractantes

Réponses

- ✓ Consulter les documents et les informations publiés sur le site de la Section Romande des Laboratoires, www.s-r-l.ch, dans l'espace réservé aux membres des autres organes responsables et sur www.aprentas.com.
- ✓ Travailler avec les documents, se coordonner à l'interne, appliquer
- ✓ Entreprise: Consulter le «Manuel pour la formation en entreprise », voir aussi www.mfe.formationprof.ch

→ ajouts

Merci beaucoup !